

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 15
RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Décembre 1881.

Chronique générale.

La session se prolongera plus longtemps qu'on ne s'y attendait. D'une part, en effet, le gouvernement réclame le vote par le Sénat des crédits supplémentaires pour la Tunisie, déjà accordés par la Chambre; d'autre part, il demande à la Chambre le vote du traité de commerce franco-italien; enfin, il doit demander successivement à la Chambre et au Sénat, qui ne se sont encore prononcés ni l'un ni l'autre, le vote des crédits supplémentaires pour les nouveaux ministères.

La Chambre discutera demain jeudi le traité franco-italien, et, si le temps le permet, les crédits pour les nouveaux ministères.

Le Sénat ne pourra discuter que vendredi au plus tôt les crédits pour la Tunisie, et l'on présume que le débat durera deux jours. On confirme en effet que MM. de Broglie, Buffet et Bocher engageront un grand débat qui portera non-seulement sur la question tunisienne, mais sur l'ensemble de la politique extérieure.

Il est possible aussi que M. Lucien Brun se mêle au débat qui prendra sans nul doute les séances de vendredi et samedi; car la séance de demain sera nulle à la Chambre haute. Elle ne commencera qu'à 3 heures, un grand nombre de membres devant assister à la séance de l'Académie. De sorte que le Sénat ne pourra examiner que mardi prochain au plus tôt les crédits supplémentaires des ministères. Et la prorogation se trouvera renvoyée au 15 décembre.

Hier mardi, la séance de la Chambre a duré environ dix-sept minutes; en revanche, celle du Sénat n'en a duré que dix. Aujourd'hui mercredi, il n'y aura de séance nulle part. On comprend que nos représentants aient besoin de repos.

Le bruit courait hier dans les couloirs, mais nous le reproduisons sous toutes réserves, que M. Léon Say prendrait le portefeuille des affaires étrangères. M. Gambetta conserverait seulement la présidence du conseil.

On télégraphie de Corte, 6 décembre, que M. Arène est élu député par 6,672 voix, contre 2,740 données à M. Grousset.

La Chambre a invalidé, samedi, deux députés: M. de Ladoucette, et le célèbre M. Amagat, dont nous avons déjà parlé hier. Pour M. de Ladoucette, il est de la droite, son invalidation ne surprend personne. M. Amagat est républicain avancé; on se demande quel est son crime. Il en a deux à son passif: il a évincé un opportuniste nommé Odoul et promis de respecter la liberté des catholiques. Il a beau dire: Je suis libre-penseur, matérialiste, je l'ai prouvé à Montpellier et ailleurs; peu importe! il veut la liberté pour tout le monde, même pour les catholiques, à la porte! Les républicains indépendants sont scandalisés.

Aux yeux de cette majorité, dit le National, on ne peut être un républicain sincère qu'à la condition de demander des mesures de rigueur contre les cléricaux. Sinon, on n'est point républicain; on trompe ses électeurs en se donnant pour tel, et si on les trompe de cette façon, on doit être impitoyablement exclu. Telle est la théorie qui a prévalu à la Chambre.

M. Amagat ne méritait à aucun titre d'être fructifié comme il l'a été samedi. La Chambre, à notre avis, est sur une pente glissante et particulièrement dangereuse des procès de tendance. C'est par un Amagat qu'elle commence, c'est par un groupe qu'on finit.

Le correspondant du Journal de Genève constate, dans sa dernière lettre, que plusieurs notabilités politiques ne veulent pas quitter Paris et refusent, par ce motif, les postes offerts.

Il ajoute:

Elles ne s'expliquent pas autrement sur les motifs qui leur font souhaiter de ne pas quitter en ce moment la capitale; il semble simplement qu'elles n'aient pas confiance dans la durée du ministère en fonctions et qu'elles veuillent se trouver sur les lieux où se font et se défont les combinaisons gouvernementales. Je note cette curieuse impression — très-frappante pour quiconque sait écouter et observer sans d'ailleurs la partager.

Assurément, il est peu de cabinets qui aient été accueillis avec autant de froideur et de mauvaise grâce que celui-ci par la presse et par la majorité de l'opinion; assurément encore, il est visible que ce premier sentiment n'a pas disparu, que la rente a baissé de cinq francs en quinze jours, qu'un certain malaise mêlé d'ennui pèse sur les esprits, que le ramage et le plumage du grand ministère ne plaisent à personne, en dehors de la catégorie de public intéressée à les trouver beaux. Néanmoins, pour des raisons déjà données, je crois que le pouvoir en fonctions durera plus longtemps qu'on ne pense. Une fois Gambetta installé dans la maison ministérielle, disait feu M. Laurier, qui connaissait à fond notre président du conseil, on ne l'en délogera pas facilement. C'est également mon opinion.

Bien des noms sont mis en avant, à propos de la succession de M. Chanzy. On reparle de M. Léon Renault, de M. Jules Ferry, de M. Léon Say, en même temps que de divers généraux. Si l'on suit les avis de l'ambassadeur démissionnaire, c'est dans les rangs de l'armée qu'on choisira son successeur. Le Czar aime que les représentants accrédités auprès de lui portent l'épaulette; les généraux ambassadeurs se mêlent à son cortège, le dimanche, lorsqu'il passe la revue

du régiment des gardes, et c'est souvent à l'issue de ces parades militaires qu'ont lieu les entretiens diplomatiques entre le souverain et le haut personnel des chancelleries. Etant données ces traditions de la cour russe, il y aurait un réel inconvénient à inaugurer une représentation nouvelle et, en outre, on aurait plus de peine à découvrir une persona grata dans l'ordre civil que dans l'état-major de l'armée.

Tous les noms que l'on cite seraient difficilement appréciés d'une monarchie aussi ombrageuse que la monarchie moscovite; d'autres, qui seraient acceptés avec plus de faveur, hésiteraient peut-être à s'inféoder à la politique actuelle. J'ai su que M. Chodron de Courcel n'avait pas été sans ressentir quelque trouble, à la pensée que sa nomination à Berlin pourrait être regardée comme une adhésion complète au programme du nouveau cabinet, en sorte qu'ainsi que je le dis plus haut, on rencontre un peu de toutes parts ce singulier phénomène d'un pouvoir qui excite une sorte de défiance, après que son avènement avait été salué à l'avance comme le présage et la préface d'une longue ère de stabilité et de repos.

On lit dans Tablettes d'un Spectateur:

Cette année, les fonctionnaires de tout ordre vont être prévenus par les préfets qu'ils ne sont aucunement tenus, dans les visites officielles du jour de l'an, de se rendre auprès des évêques, comme cela se faisait précédemment.

Une circulaire vient d'être adressée à M. Paul Bert, ministre de l'instruction publique, aux recteurs, pour leur annoncer la suppression de la commission d'examen des livres composant la bibliothèque des collèges et des lycées.

A l'avenir, les professeurs de ces établissements sont chargés de désigner les livres qui devront figurer dans lesdites bibliothèques.

37

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XXV

LE VOYAGEUR DU N° 3

Chez un homme de la force et du tempérament de Labarthe, l'indignation, la colère devaient être prompts et terribles.

Il s'avança menaçant vers Madeleine, et d'une voix précipitée, saccadée, mais cependant contenue:

— Malheureuse! lui dit-il, qu'osez-vous prétendre! Quand je lui aurais envoyé de l'argent... Après! je suis son notaire... Est-ce que je vous dois compte des secrets de mes clients? Apparences mensongères que tout cela! Vous rêvez encore! Folie! mais réfléchissez... dans cette demeure! Louise, ma femme! Vous voulez donc la tuer! elle en mourrait de honte!

Puis, comme déjà la porte se rouvrait:

— Oh! taisez-vous!... Silence!

La reproduction est autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

— Non!... se récria-t-elle. Je vous remercie, mais n'insistez pas. Vous savez que je suis souffrante, malade...

— En effet, reconnut Delphine, qui venait de lui prendre la main pour la passer sous son bras, en effet, maman Madeleine, vous avez la fièvre... et je ne l'avais pas encore remarqué, comme vous voilà pâle!

La pauvre femme eut peur que son visage ne révélât toute la vérité.

— Du repos! s'écria-t-elle d'une voix suppliante; oh! si vous saviez comme j'ai besoin de repos!

— Je vais vous faire préparer une chambre, proposa Louise.

— Pas ici! — Laissez-moi, madame, aller comme d'habitude à l'auberge...

Rien de surprenant à ce nouveau refus. Lors de ses précédentes visites, la mère emmenait sa fille au dehors pour quelques jours, pour quelques heures; une ou deux fois Petit-Pierre était resté. Madeleine, jamais. On connaissait sa discrétion, sa fierté de paysanne. Elle n'acceptait rien pour elle-même.

Labarthe, d'ailleurs, toucha le coude de sa femme comme pour lui dire:

— N'insistez pas. — Soit! conclut Louise, mais au moins vous nous laisserez les enfants jusqu'à ce soir! Ah! Petit-Pierre me l'a dit, votre voiturier ne doit re-

partir que sur le tard...

— A ce soir! consentit la veuve de Jean Michaud. Et balbutiant quelques excuses, elle sortit du salon.

Ses enfants accoururent sur ses pas dans le corridor; elle les embrassa à la hâte et se précipita vers la rue.

Il lui fallait de l'air, la réflexion, la solitude. Sa tête était en feu, son cœur éclatait.

L'auberge n'était qu'à deux pas, de l'autre côté, presque en face de la maison Labarthe.

Mme Michaud était connue. On s'empressa de lui donner la plus belle chambre, n° 2, au premier étage.

A peine la porte se fut-elle refermée sur l'hôtesse, que Madeleine, enfin seule, tomba sur une chaise et se prit la tête à deux mains, s'efforçant de réfréner le tumulte de son esprit.

Par la fenêtre entrouverte, elle apercevait les panonceaux du notaire. Était-il possible que ce fût lui! Mais pourquoi, mais comment un pareil homme avait-il été amené à commettre un pareil crime!

Une diligence s'arrêta devant l'auberge. Madeleine, impatiente du bruit qui en résultait, se leva pour fermer la fenêtre.

— J'ai cru qu'on ne se verrait pas d'aujourd'hui, disait en ce moment l'aubergiste au conducteur.

— Ne m'en parlez pas! répliqua celui-ci; l'ex-

On disait que M. Waldeck-Rousseau, quand il était élève de l'externat nantais, dirigé par des Jésuites :

« Ce jeune homme est d'une piété et d'une intelligence très-remarquables. Il veut être prêtre, et sera certainement un grand prédicateur. »

Cela se passait en 1865, et, depuis, les idées de l'élève des Jésuites ont bien changé.

Les socialistes qui ont ouvert une souscription pour offrir un fusil qu'ils appellent d'honneur à l'assassin Nourrit qui tua lâchement le général Bréa en 1848, viennent d'ouvrir une seconde souscription pour avoir des cartouches. Ils déclarent hautement que c'est la lutte qu'ils veulent engager et qu'il faut dès maintenant se préparer au terrible combat.

Et dire que dans cet appel à la guerre civile M. Grévy est traité de faussaire !

Le grand athée, ministre des cultes, le vivisecteur immense Paul Bert, a soumis à la signature du Président de la République un décret réglant la situation des aumôniers dans les lycées et collèges. On sait que, jusqu'à présent, l'enseignement religieux était obligatoire dans les établissements d'enseignement secondaire ; mais le grand athée, le vivisecteur immense qui n'est entré au ministère de l'instruction publique que pour attenter à la liberté des pères de famille, se ferait un scrupule de violer la libre sottise des enfants. L'enseignement religieux dans les lycées et collèges ne sera plus obligatoire.

On aura l'air de consulter les parents au commencement de l'année scolaire ; on leur dira : — Voulez-vous, ou non, que votre fils reçoive l'instruction « confessionnelle » ?

Beaucoup répondront : Nous le voulons ! — Seulement la troupe des lycéens dont les parents ne l'auront pas voulu s'organisera pour persécuter les autres. Et pas un proviseur n'osera sévir contre cette persécution.

Voilà ce que l'athée Bert, voilà ce que l'immense a inventé : la guerre civile dans les collèges.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Tunis, 5 décembre, soir.

Les derniers avis de Gafsa constatent que le général Saussier est toujours dans cette ville, d'où il communique avec la colonne Logerot, à Gabès.

Les troupes de Gafsa et de Gabès seront renforcées de façon à pouvoir disposer de colonnes volantes, chargées de maintenir les dissidents au-delà des chotts et de les empêcher de revenir dans les terres cultivables, jusqu'à ce qu'ils aient fait leur soumission.

Une partie des troupes composant les co-

lonnes Forgemol et Logerot reviendront stationner à Sfax et Sousse.

Tunis, 6 décembre.

Un coup de feu a été tiré hier, entre Carthage et l'hôpital de la Goulette, sur M. Bernard, vétérinaire de l'armée, qui faisait une promenade à cheval. M. Bernard n'a pas été atteint.

Un Arabe, soupçonné d'être l'auteur de cet attentat, a été arrêté aussitôt par la gendarmerie. Le colonel commandant les troupes de la Goulette s'est rendu sur les lieux pour procéder à une enquête, dont les résultats seront communiqués aujourd'hui au général Lambert.

Il est fortement question d'envoyer un petit corps d'occupation à Hammamet.

Le ministre de la guerre a reçu les télégrammes suivants du général Saussier :

Camp de Gafsa, 3 décembre.

(Partie de Tebessa, 5 décembre, 7 h. 50 soir.)

Je suis entré en communication avec le général Logerot, qui opère en ce moment autour de Gabès ; d'après mes instructions, il va renforcer l'ancienne garnison de manière à ce qu'elle puisse tenir campagne.

De mon côté, je laisse à Gafsa une colonne légère, qui aura pour mission de contenir, avec celle de Gabès, les rebelles au-delà des chotts, jusqu'à ce qu'ils aient fait leur soumission.

Je fais remonter les colonnes Forgemol et Logerot vers le Nord ; elles traverseront les territoires nouvellement soumis et achèveront la pacification, si c'est possible.

La première rentrera ensuite sur le territoire algérien pour y être dissoute ; quant à la seconde, elle ira reprendre son emplacement de Sousse et de Kairouan.

ÉVÉNEMENTS DU SAHARA ORANAIS.

Le Temps reçoit de Saïda la dépêche suivante :

« Un officier supérieur, questionné sur l'état actuel des opérations militaires, a résumé la situation en disant : « Nous tournons dans un cercle vicieux et nous ne voyons pas d'issue. » Il apparaît donc de plus en plus que le qui-vive, sur lequel l'appréhension de nouvelles incursions des dissidents oblige nos troupes à se tenir dans le Tell et sur les Hauts-Plateaux, menace d'avoir une durée indéfinie. »

Etranger.

SUISSE. — On mande de Fribourg, 5 décembre, que les catholiques viennent de remporter dans les élections une victoire éclatante, malgré l'intervention des autorités fédérales. Celles-ci avaient interdit la lecture en chaire de la circulaire épiscopale rappelant aux catholiques leur devoir de citoyen.

Soixante et onze catholiques sont nommés contre quinze radicaux, dont onze sont élus par les centres protestants. Il y a de plus huit conservateurs modérés.

Le clergé, les magistrats, le peuple témoignent une vive allégresse.

ITALIE. — Le Pape a envoyé à l'Empereur d'Allemagne une lettre autographe pour le féliciter de sa guérison et pour le remercier de la réconciliation de son gouvernement avec l'Eglise.

— Le texte du discours de M. de Bismarck a produit à Rome, dans les cercles parlementaires, une effervescence extraordinaire. La plus grande alarme règne au Quirinal. Les républicains sont enthousiasmés. Le parti Sella, sympathique au Quirinal, travaille à renverser le ministère, qui se trouve fort embarrassé.

Hier a dû commencer la discussion du budget des affaires étrangères. Une interpellation est inévitable.

ANGLETERRE. — Une dépêche de Londres annonce que lord Granville a remercié M. Challemeil-Lacour des paroles prononcées par M. Gambetta relativement à la Tunisie ; en même temps il ne lui a pas dissimulé que la création d'un ministère de l'Algérie et de la Tunisie produirait un fâcheux effet en Angleterre.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 décembre.

La Bourse est ferme sur nos fonds publics, il s'est traité de bonnes affaires. Le 5 0/0 s'établit à 115.65, le 3 0/0 à 85.85.

Les valeurs de crédit, dont le marché a été si brillant depuis le commencement de la semaine, conservent vaillamment leurs cours élevés. Ainsi le Crédit Foncier, recherché d'une manière des plus suivies par les capitaux de placement, s'inscrit à 1.730.

Le Crédit Lyonnais, sur lequel nous annonçons tous ces derniers jours une hausse importante, poursuit sa marche en avant et cote 955.

La Société Française Financière, fait 1.020, c'est une valeur à mettre en portefeuille dès maintenant.

La Banque Nationale, très-ferme à 670, verra des cours plus élevés après l'assemblée extraordinaire convoquée à nouveau.

La réalisation de bénéfices considérables effectuée par la Banque Transatlantique a fini par attirer sur cette bonne valeur l'attention des capitaux de placement, on cote aux environs de 600 les titres de cette société.

Signalons les demandes suivies que reçoit sur ses obligations de 500 fr. l'Hypothèque Foncière, 48, rue de Châteaudun ; c'est un placement d'avenir pour l'épargne.

La Banque de Prêts est recherchée à 500. Bon courant d'affaires sur la Banque Romaine dont le succès colossal est un événement heureux, on cote 750.

Le Rio-Tinto doit forcément atteindre des prix plus en rapport avec l'excellence de son revenu. Nous devons en dire autant de la Société Générale de Fournitures Militaires qui vaut 530 et dont la plus-value est certaine.

On signale des affaires importantes sur le Phénix Espagnol à 925.

Bonnes demandes au Malétra à 470.

Chronique militaire.

Une circulaire du ministre de la guerre aux commandants de corps d'armée ordonne de renvoyer, le 31 décembre prochain, dans

leurs foyers les illettrés de la classe 1870, qui avaient été maintenus sous les drapeaux, conformément à la loi de 1872.

Par exception, ceux de ces hommes qui sont revenus de Tunisie ou d'Algérie seront renvoyés dès la réception de ces prescriptions.

Le ministre de la guerre a envoyé au général commandant le 15^e corps d'armée le télégramme suivant :

« Aucun détachement isolé ne sera plus envoyé de France en Afrique. »

En raison des circonstances actuelles, dit le National, nous croyons savoir que cette mesure ne sera pas appliquée au personnel de santé dont auront besoin les hôpitaux temporaires.

On lit dans le Progrès militaire :

« Au moment où l'hiver fait sentir ses premières rigueurs, nous ne pouvons penser sans tristesse au sort qui est fait à nos malheureux mutilés de la dernière guerre. Ils sont des milliers dont les blessures n'ont point paru assez graves pour leur donner des droits à la retraite, et qui ne reçoivent qu'une gratification renouvelable de 480 fr. par an, cinquante centimes par jour ! Leurs souffrances en 1870-71 les ont, pour la plupart, vieillies avant l'âge, et leurs infirmités ne font que s'aggraver avec les ans. »

M. Gambetta, dont le patriotisme surexcitait leur courage pendant cette période néfaste, ne saurait mieux inaugurer son entrée au pouvoir qu'en faisant accorder au moins le pain de chaque jour à ces malheureux mutilés. L'Empire avait estimé que la pension minimum du simple soldat devait être de 360 fr.

C'est la somme que nous demandons à la République d'accorder aux blessés non retraités. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Patriote de l'Ouest reconnaît que, pendant la campagne de 1870-1871, les réactionnaires ont vaillamment combattu sous les ordres de MM. de Charette et Cathelineau, et qu'il s'est trouvé d'aussi nobles dévouements dans les troupes régulières et les mobiles, ce que nous savions comme lui. Il convient aussi que le gouvernement a été trompé par certaines gens qui prétendaient « telle ou telle raison pour ne point remplir leurs devoirs de citoyen » ; ce dont nous lui donnons acte.

« Si », ajoute le Patriote, « ces hommes-là ont à ce moment manifesté des opinions républicaines, c'est qu'elles leur étaient inspirées par la peur, ils en ont donné la preuve en rentrant depuis, pour la plupart, dans le giron de la réaction, d'où ils n'auraient pas dû sortir. »

Voilà un pour la plupart qui sauve tout, c'est une tangente de notre confrère pour se tirer d'affaire, c'est très-élastique et cela nous dispense de lui dire que son affirmation aurait besoin de preuve. Il est un fait acquis, c'est que ceux qui ont manifesté des sentiments républicains alors n'ont pas dû les abandonner, ce ne serait pas explicable. Il y a tant de gens, aujourd'hui surtout, qui sont républicains par la même raison.

Notre confrère ajoute : « Il ne suffit pas pour être patriote de marcher à l'ennemi au moment de la bataille, il faut aussi servir sa patrie en temps de paix, et ce sacrifice a sa valeur. »

Nous sommes d'accord : il faut servir sa patrie en tout temps ; mais il y a bien des manières de la servir en temps de paix. Il ne faut pas être absolu, et l'exception confirme la règle générale. Que de carrières sont nécessaires à la société, et pour lesquelles les jeunes gens doivent se préparer de bonne heure d'après leur caractère ou leurs aptitudes !

On a distribué une proposition de loi de MM. Armand Rivière, député de Tours, Maillé (d'Angers), etc., ayant pour objet la suppression du volontariat d'un an.

L'exposé des motifs dit que le volontariat d'un an, qu'on le considère comme une mesure louche et équivoque, comme une restitution de l'ancien remplacement à prix d'argent ou comme un volontariat d'agrément et de fantaisie, est aujourd'hui condamné par l'opinion publique.

press venant d'Allemagne avait plus de trois heures de retard.

On entendit le bruit d'une portière qui s'ouvrait. — Monsieur s'arrête-t-il chez nous ? demanda l'hôtelier d'un ton encourageant.

— Oui... jusqu'à ce soir, répondit-on. A déjeuner vivement, et dans une bonne chambre. Chien de voyage ! Je tombe de sommeil ! une faim de tous les diables !

Madeleine venait de frissonner de la tête aux pieds ; elle avait reconnu la voix de Gandoin.

Évitant de se montrer, elle regarda au dehors.

Un homme descendait du coupé de la diligence. Grand manteau, collet remonté jusqu'aux oreilles, feutre rabattu jusqu'aux yeux, des lunettes vertes. Évidemment, il cherchait à se rendre méconnaissable. Mais c'était Gandoin !... c'était bien lui !

Que venait-il faire dans ce bourg habité par Labarthe ?

Avant que la femme de Jean Michaud fût revenue de sa stupeur, des pas s'entendirent dans l'escalier. Une porte s'ouvrit : celle de la chambre voisine...

— Numéro 3, dit l'hôtelier. Monsieur sera très-bien ici, je l'espère.

— Soit ! répliqua le voyageur, mais du feu... j'ai froid.

Puis, après un temps :

— Ah ! fit-il, voici de l'encre... très-bien... j'ai

un mot à écrire...

— Monsieur désire-t-il du papier ?

— J'ai tout ce qu'il me faut dans ma valise.

Non-seulement la cloison séparant les deux chambres était des plus minces, mais il s'y trouvait une porte condamnée. Tout ce qui s'y disait dans l'une s'entendait dans l'autre.

— Avez-vous, demanda Gandoin, quelqu'un pour porter ce billet ?

— Oui, monsieur. Souhaitez-vous qu'il monte tout de suite ?

— Dans un instant.

L'aubergiste descendit, et presque aussitôt, du trottoir extérieur, il appela :

— Hé ! hé donc là-bas, Joseph !

Sur la pointe du pied, Madeleine s'était rapprochée de la fenêtre.

Non loin de là, sur une place plantée de tilleuls, des enfants jousaient. L'un d'eux se retourna vers l'auberge ; il accourut.

C'était sans doute le messager.

Il ne tarda pas à grimper l'escalier ; il entra au numéro 3.

— C'est-y pour m'sieur qu'il y a une course à faire ?

— Oui. Attends.

Quelques minutes s'écoulèrent avant que Gandoin eût terminé, cacheté sa lettre.

— Sais-tu lire ? demanda-t-il alors à Joseph.

— Oui, m'sieur.

— Connais-tu la personne dont le nom est écrit là-dessus ?

— Pardine !

— Eh bien, va vite, et reviens de même. Tu ne remettras ce billet qu'à lui seul... C'est bien entendu, n'est-ce pas ? Voici pour toi... Il y aura sans doute une réponse.

L'empressement du messager témoignait qu'il venait de recevoir une gratification satisfaisante.

Le regard de Madeleine se reporta vers la fenêtre.

Un bruit de pas, dans la chambre voisine, indiqua que, de son côté, Gandoin regardait aussi.

Joseph traversa la rue, se dirigeant vers la grille aux panonceaux. Il entra dans la maison du notaire.

Toutes sortes de pensées confuses se succédaient dans l'esprit de la veuve de Jean Michaud. Elle sentait que ce n'était pas un vain hasard qui l'avait amenée là ; que Dieu la guidait enfin ; que les événements allaient se précipiter ; qu'enfin elle touchait au but.

Après un quart d'heure environ, le messager reparut, revenant vers l'auberge.

Le parquet de l'autre chambre cria sous le pas impatient de Gandoin. Sans doute, il cessait de regarder aussi. Mais il n'alla pas jusqu'au corridor. Un bruit de chaise dérangée, puis le silence.

(A suivre.)

Les auteurs de la proposition demandent la suppression des articles 53 à 57 de la loi du 27 juillet 1872.

ECHO D'AVIGNON.

M. Assiot, qui a laissé à Angers tant de souvenirs, et non des meilleurs, n'a pas, paraît-il, à Avignon plus de succès qu'il n'en a eu à Angers.

La municipalité d'Avignon est en proie à des divisions intestines : 44 conseillers municipaux ont donné leur démission par suite de mécontentement avec le maire.

Ils ont été réélus. Alors le maire et les adjoints ont démissionné.

Depuis lors, le pauvre Assiot sue et se travaille pour constituer une municipalité et ne peut y parvenir.

Il vient de publier ce document mélancolique :

PRÉFECTURE DE VAUCLUSE.

Treize membres du Conseil municipal d'Avignon ayant donné leur démission, y compris le maire et les adjoints, l'administration a dû prendre, conformément à la loi, un arrêté déléguant dans les fonctions de maire le premier inscrit parmi les membres restants. Ce premier inscrit, M. Mentasti, a refusé pour cause de maladie. Le second, M. Brunet, a également refusé, alléguant le même motif. Le troisième s'est retranché derrière ses occupations professionnelles. L'arrêté déléguant M. Malto, quatrième inscrit, était encore sans réponse le 1^{er} décembre à midi.

L'administration préfectorale n'entend accepter à aucun degré les conséquences regrettables, au point de vue des intérêts généraux et particuliers, de ces refus successifs qu'elle croit devoir porter à la connaissance du public.

Saint-Macaire-du-Bois. — Dimanche dernier, deux chasseurs, en traversant un clos de vigne appelé le Champ-Morin, à 3 kilomètres de Saint-Macaire-du-Bois, se trouvèrent tout-à-coup en présence du cadavre d'un homme âgé de 60 ans environ ; il était étendu sur le dos et on ne remarquait auprès de lui nulle trace de lutte.

M. le juge de paix et le médecin de Montreuil-Bellay, prévenus aussitôt, n'ont constaté aucune marque de violence ni blessure.

On croit que cet homme a succombé à une attaque d'apoplexie. Son identité n'a pu être établie.

LE PHYLLOXERA DANS LA VIENNE.

Voici, d'après le *Courrier de la Vienne*, les points atteints dans le département de la Vienne par le phylloxera :

Dans le canton de Chauvigny, à Saint-Pierre-les-Eglises et à Bonnes ; dans le canton de Saint-Savin, au chef-lieu et à Saint-Pierre-de-Maillé ; dans le canton de la Villedieu, à Andillé, à Aslonnes, à Gizay et à Villedieu même ; dans le canton de Lusignan, à Jureuil et à Saint-Sauvant ; dans le canton de Vouillé, à Flozes ; dans le canton de Moncontour, à Saint-Jean-de-Sauves ; tout près de Loudun, à Pouant et à Maulay ; l'arrondissement de Châtelleraut paraît indemne ; mais le fléau se montre aux portes de Poitiers, à Buxerolles et à Biard.

POITIERS.

Un service funèbre a été célébré lundi, à 4 heures 1/2, à la cathédrale, pour M. Fournier, lieutenant au 33^e d'artillerie, qui vient de succomber en Tunisie à la fièvre typhoïde.

Les officiers de la garnison, ayant à leur tête M. le général Vittot et Logerot, assistaient à cette funèbre cérémonie, pendant laquelle la musique de l'Ecole d'artillerie s'est fait entendre. (*Journal de la Vienne.*)

TOURS.

Dimanche dernier, les sapeurs-pompiers de Tours célébraient la fête de la Sainte-Barbe, leur patronne. Vers deux heures, cette compagnie défilait, musique en tête, dans la rue Royale, se rendant boulevard Heurteloup, en face l'hôtel de la Préfecture. C'est M. Martineau, conseiller de préfecture, qui a passé en revue la compagnie.

Le soir, un banquet a terminé la fête.

MAMERS.

Singulière histoire d'escroc, racontée par le *Journal de Mangers* :

« Un coureur, presque un monsieur à en juger par la tenue et les manières, se présentait à Mamers dans un certain nombre de maisons, dans les cafés plus particulièrement, et offrait à des prix inférieurs des allu-

mettes qui, au contraire de celles de la régie, prenaient feu et n'empoisonnaient pas en brûlant.

Il y a si longtemps qu'on ne voit plus d'allumettes s'allumer que, soit curiosité, soit besoin, de braves gens se sont laissés tenter.

Puis, dans les jours qui suivirent, un inspecteur de la Compagnie des Allumettes venait à Mamers et dressait procès-verbal à tous les détenteurs des allumettes de contrebande chez lesquels il s'est rendu, sans se tromper, comme s'il avait les adresses en poche. C'est bizarre, sur cent et quelques débits, de viser si juste.

Si M. l'inspecteur est aussi bien renseigné ou a un flair si précieux, pourquoi ne pince-t-il pas le vendeur ? Ce serait couper court à tant de regrettables et très-chers procès. L'inspecteur se ferait peut-être moins de bénéfices, mais le public aurait lieu d'être plus satisfait. »

NANTES.

L'Union bretonne signale encore la mise en circulation de nouvelles pièces fausses. Ce sont des pièces d'or de dix francs, à l'effigie de Napoléon III, laurées, au millésime de 1864.

Très-bien frappées et d'une alliance parfaitement combinée, leur son, à bien peu de chose près, est identique à celui des pièces de bon aloi. C'est principalement dans les cafés et les restaurants que, jusqu'ici, cette fausse monnaie a été mise en circulation.

Faits divers.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION.

Dimanche a été affiché, sur les murs de Paris, un avis relatif au recensement de la population.

Cet avis, en forme d'arrêté, annonce aux habitants que le recensement aura lieu le dimanche 18 décembre prochain, c'est-à-dire dans dix jours.

Dès la veille ou l'avant-veille, les recenseurs nommés par l'administration déposeront dans les maisons des bulletins individuels où chaque habitant devra inscrire ses noms et prénoms, son sexe, son âge, son lieu de naissance, sa nationalité, son état civil, sa profession, enfin la durée de son séjour.

Le nombre des maisons de Paris dépassant 75,000, il faudra plus de 8,000 recenseurs pour opérer le dénombrement pour ainsi dire instantané de la population.

C'est donc une véritable petite armée qu'il faudra mettre en mouvement.

A ce propos, on lit dans le *Siccle* :

« Nous allons peut-être bien surprendre l'administration, mais la méthode qu'elle se propose d'adopter pour faire le recensement cause une assez vive émotion dans le public. Nous en trouvons la preuve dans les lettres qui nous sont adressées. Rappelons que, d'après les dispositions arrêtées, chaque habitant devra inscrire son état civil sur un bulletin qui sera remis au concierge ; les bulletins de tous les locataires seront ensuite centralisés par le propriétaire qui les transmettra à la mairie.

Nous n'avons pas à insister pour montrer combien ce système sera vexatoire, puisque des renseignements confidentiels pourront ainsi devenir le sujet d'insupportables commérages.

Un de nos abonnés nous demande si les bulletins, après avoir été remplis, pourront être placés sous enveloppe avant d'être rendus au concierge.

Si l'on s'en rapporte aux instructions administratives publiées par plusieurs journaux, il ne semble pas que l'usage de cette précaution doive être autorisé. On espérait que l'administration daignerait faire connaître ses intentions ; mais elle garde ce silence majestueux qui sied à une bureaucratie dont les idées ne sont sans doute pas très-nettes. Il est vrai que le public pourra s'abstenir de répondre aux questions posées ou renvoyer aux mairies des bulletins blancs. »

Voici, d'après le *Journal de l'Ain*, le résultat d'un procès intenté par les époux Tirant contre une sœur de charité de Bourg.

Le jeudi 26 juin dernier, un nommé Tirand, franc-maçon et de plus assez mal famé, vint déposer à la police une plainte contre les sœurs de l'asile de Saint-Joseph

qui, depuis deux ans, nourrissaient et habillaient sa petite fille. N'ayant trouvé personne à la police, il se rendit au *Progrès de l'Ain*. Là, immédiatement on fut d'avis qu'on avait mis la main sur une nouvelle édition de sœur brûleuse. Mais devant le tribunal les époux Tirand soutinrent mal leurs dires et ne purent expliquer comment, si l'enfant avait été brûlée le mardi soir et avait crié de douleur toute la nuit, comment, disons-nous, elle était revenue gaillardement à l'asile tout le lendemain mercredi, sans se plaindre de rien, et sans que ses petites compagnes ni la sœur eussent rien remarqué chez elle d'anormal ? Puis c'est à deux heures du soir que l'enfant aurait été rôtie, on était au 24 mai et on laissait le poêle de l'asile s'éteindre de lui-même à partir de dix heures.

Sœur Jeanne fut acquittée et l'opinion publique fut unanime à reconnaître que les monteurs de l'affaire « avaient leur compte. »

Seul le parquet n'avait pas le sien. Il s'empessa de le réclamer à Lyon.

M. Frémont, substitut de M. le procureur général, a soutenu la prévention. Il n'a réclamé qu'une toute petite peine, juste de quoi rassurer le *Progrès de l'Ain*, et il s'est assis après avoir rendu au caractère de la jeune religieuse un hommage qui n'était pas sans indépendance.

Enfin, sur l'éloquente plaidoirie de M^e Rive, la cour a confirmé la décision des juges de Bourg, et renvoyé sœur Jeanne des fins de la poursuite.

LE PERSONNEL DES CHEMINS DE FER.

Les projets attribués au gouvernement contre les sept grandes Compagnies donnent un véritable intérêt aux documents relatifs à l'industrie des chemins de fer.

Le bulletin de statistique et de législation comparée, publié par le ministère des travaux publics, contient une série de tableaux qui, tous, mériteraient l'analyse. Nous nous contenterons de parler de celui qui est relatif au personnel.

Le nombre des personnes employées s'élevait au 1^{er} janvier 1880, déduction faite de ce qui concerne le réseau de l'Etat, à 177,389, savoir :

Pour l'administration centrale, 2,448 ; pour l'exploitation, 70,224 ; pour la traction et le matériel, 45,581 ; pour la voie et les bâtiments, 59,086.

Le Nord est celui qui occupe le plus grand nombre de personnes par kilomètre, 14,14 ; le moindre chiffre est celui de l'Orléans, 5,61. L'administration centrale de l'Ouest est la plus nombreuse : 665 employés ; la moindre, celle du Nord, 238 employés.

Ceux qui s'occupent des améliorations sociales peuvent désirer connaître à combien s'élève le personnel féminin : 13,554. Le réseau de l'Etat n'occupait que 3,55 employés par kilomètre. La situation des caisses de pension et secours est des plus remarquables.

Le chiffre le plus élevé concerne la Compagnie P.-L.-M. La situation financière au 1^{er} janvier de l'année dernière présentait un chiffre de 43,940,473 fr. Le nombre moyen des membres participants de la caisse était de 24,248, et 2,349 personnes étaient dotées de pensions de secours. Les autres Compagnies présentaient, toute proportion gardée de leur importance, des chiffres aussi élevés. En dehors, se trouvent les caisses de secours en cas de blessures, d'infirmité, de maladie, de mort.

Voilà un ensemble vraiment colossal, surtout quand on songe à cette masse d'employés qui, avec les lignes en construction, pourraient bien arriver un jour à 200,000.

Aussi avec quel empressement on voudrait mettre la main dessus et convertir les hommes en fonctionnaires, les caisses de retraite en caisses de subventions électORALES !

Il y a quelques jours est mort à Pesth, à l'âge de 72 ans, un percepteur des contributions nommé Hein. Il exerçait ses fonctions depuis un demi-siècle, et pendant ce long laps de temps on a attenté 26 fois à ses jours. On a tiré sur lui neuf coups de feu, et trois l'ont blessé ; il a failli huit fois être assommé, il a échappé cinq fois au couteau, et il a été à moitié étranglé quatre fois.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revaléschiere est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revaléschiere. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. »

N^o 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, un prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revaléschiere qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. —

Cure N^o 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PRYCLET, instituteur à Eynaucas (Haute-Vienne).

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDREAU ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Marché de Saumur du 3 décembre

| | | | |
|--------------------|----------|--------------------------|--------|
| Blé nouveau (l'h.) | 22 50 | Huile de noix | 50 125 |
| Blé comm. (l'h.) | 22 50 | Huile de chene | 50 |
| Froment (l'h.) | 77 | Graine tréfle | 50 |
| Halle, moyenn. | 74 22 02 | — luzerne | 50 |
| Seigle | 75 43 75 | Foin (dr. c.) | 780 85 |
| Orge | 09 13 33 | Luzerne | 780 85 |
| Avoine h. bar. | 30 10 50 | Paille | 780 53 |
| Fèves | 75 15 | Amandes | 50 |
| Pois blancs | 80 44 | Cire jaune | 50 190 |
| — rouges | 80 36 | Chanvres 1 ^{re} | |
| Colza | 65 | — qualité (52 k. 500) | 51 |
| Chenevis | 50 13 | — 2 ^e | 45 |
| Farine, culas | 157 63 | — 3 ^e | 41 |

COURS DES VINS.

| | |
|--|-----------|
| BLANCS (2 hect. 30). | |
| Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{re} qualité | à » |
| Id., 1881, 2 ^e id. | 100 à 120 |
| Ordin., env. de Saumur 1881, 1 ^{re} id. | 100 à » |
| Id., 1881, 2 ^e id. | » à » |
| Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{re} id. | 100 à 105 |
| Id., 1881, 2 ^e id. | » à » |
| Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{re} id. | 90 à » |
| Id., 1881, 2 ^e id. | » à » |
| La Vienne, 1881, 1 ^{re} id. | 75 à » |

| | |
|--|-----------|
| ROUGES (2 hect. 30). | |
| Souzy et environs, 1881 | 150 à » |
| Id., 1881 | » à » |
| Champigny, 1881, 1 ^{re} qualité | 150 à 200 |
| Id., 1881, 2 ^e id. | » à » |
| Id., 1881, 3 ^e id. | » à » |
| Id., 1881, 4 ^e id. | » à » |
| Varrains, 1881, 1 ^{re} id. | 125 à 130 |
| Varrains, 1881, 2 ^e id. | » à » |
| Bourguet, 1881, 1 ^{re} qualité | 150 à 165 |
| Id., 1881, 2 ^e id. | » à » |
| Id., 1881, 3 ^e id. | » à » |
| Id., 1881, 4 ^e id. | » à » |
| Restigné 1881, 1 ^{re} id. | 140 à 145 |
| Id., 1881, 2 ^e id. | » à » |
| Chinon, 1881, 1 ^{re} id. | 150 à » |
| Id., 1881, 2 ^e id. | 135 à » |
| Id., 1881, 3 ^e id. | » à » |
| Id., 1881, 4 ^e id. | » à » |

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE 1881.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|--|--------|---------|----|---------------------------------------|--------|---------|---|-----------------------------------|--------|---------|------|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % amortissable | 85 75 | » | » | Comptoir d'escompte | 1050 | » | » | C. gén. Transatlantique | 595 | » | 5 |
| 3 % amortissable | 86 60 | » | 50 | Crédit de France | 925 | » | » | Canal de Suez | 2890 | » | 10 |
| 3 % amortissable nouveau | 85 75 | » | 25 | Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1800 | » | » | Société autrichienne | 716 | 25 | 3 75 |
| 4 1/2 % | 113 | » | » | Obligations foncières 1877 | 350 | » | » | OBLIGATIONS. | | | |
| 5 % | 115 45 | » | 20 | Obligations communales 1879 | 442 | » | » | Est | 378 | 2 | » |
| Obligations du Trésor | 514 | » | » | Obligat. foncières 1879 3 % | 436 | 50 | » | Midi | 389 | » | » |
| Obligations du Trésor nouvelles | 514 | » | » | Soc. de Crédit Ind. et comm. | 740 | » | » | Nord | 393 | » | » |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 240 | » | » | Crédit mobilier | 750 | » | » | Orléans | 390 | » | » |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 505 | » | » | Est | 780 | » | » | Ouest | 389 | » | » |
| — 1865, 4 % | 520 | » | » | Paris-Lyon-Méditerranée | 775 | » | » | Paris-Lyon-Méditerranée | 390 | » | » |
| — 1869, 3 % | 400 | » | » | Midi | 730 | » | » | Paris (Grande-Ceinture) | 384 | » | » |
| — 1871, 3 % | 395 | » | » | Nord | 230 | » | » | Paris-Bourbonnais | 388 | 75 | » |
| — 1875, 4 % | 507 | 50 | » | Orléans | 1360 | » | » | Canal de Suez | 562 | 50 | » |
| — 1876, 4 % | 509 | 1 | 50 | Ouest | 825 | » | » | | | | |
| Banque de France | 6180 | » | » | Compagnie parisienne du Gaz | 1600 | » | » | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | | |
|----------|--------------------|------------------------------|
| 3 heures | 8 minutes du matin | express-poste. |
| 6 | 45 | (s'arrête à Angers). |
| 8 | 56 | omnibus-mixte. |
| 1 | 25 | soir. |
| 3 | 32 | — |
| 7 | 15 | express. |
| 10 | 37 | omnibus (s'arrête à Angers). |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | | |
|----------|---------------------|----------------|
| 3 heures | 26 minutes du matin | direct-mixte. |
| 8 | 21 | omnibus. |
| 9 | 40 | express. |
| 12 | 40 | soir. |
| 4 | 44 | omnibus-mixte. |
| 10 | 28 | — |

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

PHARMACIE NORMANDINE

11 et 13, Rue Saint-Jean, SAUMUR

La plus vaste, la plus ancienne et surtout la **PLUS CENTRALE** de la ville.

Les prix de cette maison, en égard à la qualité supérieure des produits qu'il faut toujours considérer en pharmacie, défient toute concurrence.

DÉPOT EXCLUSIF DES SPÉCIALITÉS SUIVANTES :

- | | |
|--|---|
| PRODUITS toni-nutritifs du docteur Defresne. | POMMADE BERTINOT , contre les cors. |
| SPASALGIQUE MARÉCHAL , contre les névralgies. | OUATE du docteur Pattisson, contre les douleurs. |
| ROB LECHAUD , dépuratif du sang. | PILULES SUISSES , contre la constipation. |
| ELIXIR MICHEL , contre les rhumatismes. | SEL BROCHET , contre les engelures. |

On trouve également toutes les autres **SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES** et toutes les **EAUX MINÉRALES** Françaises et Etrangères.

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES EN CAOUTCHOUC

A VENDRE
A LOUER
OU A ARRETER
Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
Sise à Distré, propre au commerce, avec boutiques, servitudes, vastes caves.
S'adresser à BAUDAIN, propriétaire à Distré. (711)

A CÉDER
PAR SUITE DE DÉCÈS,
Une MAISON de GROS, de BLANC, Dentelles et Soieries.
S'adresser à M^{me} veuve FAUVEL, 5, rue Beaurepaire. (761)

A LOUER
PRÉSENTÉMENT,
UNE BELLE MAISON
Située à Saumur, rue du Temple, 34,
Occupée autrefois par M. Voisin. Remise, écurie, cave et autres servitudes.
S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (753)

A VENDRE
DEUX CARRIOLES
Avec leurs équipages.
S'adresser à M. CLÉRAMBAULT, au Pont-Fouchar. (762)

A VENDRE
UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE
S'adresser au sacristain de la Visitation.

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANEUSE
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué à Saumur, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire et lire l'écriture manuscrite.

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS, de Saumur, demande un garçon de magasin.
S'adresser au bureau du journal.

La **MAISON DUTEIL** demande un employé pour la mercerie.

UN HOMME JEUNE ET SA FEMME, sans enfant, demandent un emploi. — Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.
Bons renseignements.
S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres.

RIELLANT
Chirurgien - Dentiste,
49, rue Royale, Saumur,
Au premier.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine à Paris.

LE
JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :
PARIS : 1 An, 6 fr. ; 6 Mois, 3 fr.
DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr. ; 6 Mois, 4 fr.
POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

PARIS :
10 centimes le numéro.
DÉPARTEMENTS :
14 centimes le numéro.
QUARANTE-CINQ VOLUMES SONT EN VENTE
Le volume broché, Paris, 3 fr.
Départements, 4 fr.

La collection du *Journal du Dimanche* renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Morel, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Mario Uchar, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Paraît actuellement :
Les Aventures d'un Peau-Rouge à Paris, Grand roman, par Gustave AIMARD.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.
NOTA. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISSANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

OUVERTURE
DE LA
BLANCHISSERIE SAUMUROISE
Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.
Blanes et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf.
Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.
Cylindre et calendre des toiles damassées.
S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

LA GAZETTE DE PARIS
Dixième Année Journal Financier 52 No^s par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES
2 FRANCS PAR ANNÉE
SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.
Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.
ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taibout, PARIS
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.
PARIS, 7, place de la Bourse, 7, PARIS
Saumur, imprimerie de P. GODDET.